

Évaluation du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ) et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes (PAEEJ)

Questions et réponses

Le 12 avril 2018

1. Pourquoi le ministère procède-t-il à une évaluation?

Conformément à son engagement à élaborer des politiques fondées sur des données probantes, le ministère procède à une évaluation du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ) et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes (PAEEJ).

Cette évaluation vise à découvrir les aspects qui fonctionnent bien avec le programme ainsi que les moyens que nous pouvons prendre pour l'améliorer.

L'évaluation doit commencer à la fin du mois de mars 2018.

2. Sur quoi l'évaluation va-t-elle se pencher?

L'évaluation se penchera sur la conception, la prestation et les résultats du programme. L'évaluation se fera en deux parties :

- La première partie de cette évaluation consiste à examiner comment le programme est assuré ainsi qu'un certain nombre de résultats pour les participants. Les objectifs consistent à évaluer :
 - dans quelle mesure et de quelles façons le PAEJ et le PAEEJ sont assurés d'un bout à l'autre de l'Ontario;
 - dans quelle mesure la participation au programme contribue à l'atteinte des résultats escomptés par les personnes qui y prennent part.
- La deuxième partie de cette évaluation consiste à estimer les résultats à long terme des participants au PAEJ seulement (pas des participants au PAEEJ). L'étude fera appel à un groupe de comparaison afin d'examiner les résultats des jeunes qui participent au PAEJ par rapport aux résultats des jeunes aux profils similaires qui sont inscrits à d'autres programmes Emploi Ontario (dans ce cas-ci, Alphabétisation et formation de base (AFB) et Services d'emploi (SE)).

3. Comment l'évaluation sera-elle réalisée?

L'évaluation puisera dans plusieurs sources de données et emploiera plusieurs méthodes d'enquête, notamment :

- un examen de la documentation et de la littérature;
- un examen et une analyse des données administratives;
- des entrevues avec les répondants clés et des groupes de discussion avec des membres du personnel du ministère, des fournisseurs de services et des groupes d'intervenants;
- un sondage sur les participants au programme, les employeurs et les fournisseurs de services (y compris les chargés de cas);
- des visites d'observation sur les lieux des fournisseurs de services;
- un suivi auprès d'un échantillon de clients du PAEJ, des services d'emploi et de l'AFB sur une période de trois ans.

4. Qui procède à l'évaluation?

Un groupe d'évaluation indépendant, Social Program Evaluation Group (SPEG) de l'Université Queen's en Ontario, a été choisi pour procéder à l'évaluation conformément aux lignes directrices en matière d'approvisionnement du gouvernement.

5. Quand l'évaluation aura-t-elle lieu?

L'évaluation doit commencer en mars 2018.

La première partie de l'évaluation devrait prendre fin d'ici l'été 2018.

La deuxième partie de l'évaluation devrait se terminer d'ici l'hiver 2020.

6. Qui participera à l'évaluation?

Le groupe de travail chargé de l'évaluation du ministère donnera une orientation aux experts-conseils quant à la portée des consultations auprès des intervenants. Le groupe de travail chargé de l'évaluation comprend des membres du personnel du ministère qui proviennent du domaine du soutien à la prestation des programmes, des bureaux régionaux ainsi que des secteurs de la conception de la recherche, des politiques et des programmes et du perfectionnement.

L'évaluation a été conçue afin de recueillir les impressions de tous les principaux intervenants, notamment des participants, des employeurs et des fournisseurs de services.

7. Comment les visites sur les lieux des fournisseurs de services se dérouleront-elles? Que fera le conseiller pendant les visites sur place?

Les conseillers en évaluation feront au moins huit visites sur les lieux des fournisseurs de services afin de comprendre les activités du programme ainsi que la prestation et les résultats du programme par rapport aux questions d'évaluation clés. Le choix des sites à visiter sera équilibré entre les régions et déterminé de manière à porter au maximum les variations sur les plans de la taille, de la géographie, du caractère rural ou urbain ainsi qu'en fonction d'autres caractéristiques.

Les visites sur les lieux incluront des observations sur l'accueil et l'aiguillage des clients, la planification et la coordination des services, la prestation des services préalables à l'emploi ainsi que sur d'autres processus liés au programme.

Les renseignements recueillis pendant les visites sur les lieux seront utilisés uniquement dans le but de contribuer à l'évaluation du programme; ils n'auront aucune incidence sur l'évaluation de la conformité ou du rendement des fournisseurs de services ni sur leur relation avec le ministère.

8. Le conseiller assurera-t-il la confidentialité des répondants?

Le ministère et les conseillers en évaluation prennent très au sérieux la confidentialité des participants. Il y a des protocoles en place afin de préserver la confidentialité de toutes les réponses.

Les conseillers en évaluation ne divulgueront pas au ministère les renseignements qu'une personne ou qu'une organisation peut avoir fournis pour l'évaluation. Une discussion sur les constatations ne révélera le nom d'aucune personne ou organisation.

Les renseignements fournis pendant ce processus seront utilisés uniquement pour l'évaluation du programme; ils n'auront aucune incidence sur l'évaluation de la conformité ou du rendement des fournisseurs de services et des organismes de soutien ni sur leur relation avec le ministère dans l'avenir.

À chaque occasion de collecte des données, les conseillers en évaluation indiqueront de quelles manières précises les données recueillies seront utilisées ainsi que les moyens qu'ils prendront pour en préserver la confidentialité.

9. Quels sont les cadres en place pour favoriser une évaluation de grande qualité?

Les conseillers en évaluation procéderont à l'évaluation conformément aux normes de pratique acceptables. Plus particulièrement, ils respecteront les principes qui régissent l'éthique de la recherche tel qu'il énoncé dans le document *Énoncé de politique des*

trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (2014), les normes d'évaluation du Comité mixte sur les normes d'évaluation en éducation (Joint Committee on Standards for Educational Evaluation), les normes liées à l'exercice professionnel énoncées par la Société canadienne d'évaluation ainsi que les lois et les cadres pertinents qui régissent la protection de la vie privée comme l'exige la loi.

10. Ma participation sera-t-elle requise?

Votre participation à l'évaluation du PAEJ est volontaire. Votre participation est importante et nous valorisons votre rétroaction. Votre participation enrichit les constatations de l'évaluation et fait en sorte qu'elles soient complètes et représentatives de la diversité des conclusions.

11. Que compte faire le ministère avec les résultats de l'évaluation? Les résultats auront-ils un effet sur la prestation du programme, le financement ou la gestion des contrats?

L'évaluation vise à produire des données d'évaluation ainsi que des leçons tirées afin d'éclairer l'amélioration continue du PAEJ, y compris les pratiques liées à la prestation du programme, le financement et la gestion des contrats.

Il est important de noter que l'évaluation vise à éclairer les décisions relatives aux politiques et la prestation au niveau agrégé et provincial. Les fournisseurs de services individuels ou en groupe ne seront pas pénalisés à cause de l'évaluation. Cette évaluation n'est pas liée aux processus de gestion des contrats et du rendement qui sont déjà en place.

12. Est-ce que je vais connaître les résultats de l'évaluation?

Le ministère fera des mises à jour tout au long du processus d'évaluation sur le site Web Espace Partenaires Emploi Ontario.

Après avoir terminé l'évaluation du programme, le ministère en communiquera les constatations aux fournisseurs de services ainsi qu'aux organismes de soutien.

13. Comment vais-je savoir si le ministère décide d'apporter des modifications au PAEJ?

Le ministère s'est engagé à améliorer continuellement ses programmes. L'évaluation éclairera les efforts que nous déployons continuellement afin d'améliorer le PAEJ. Le ministère communiquera avec les intervenants au sujet de toutes les modifications apportées au programme.

Le ministère continuera de communiquer couramment avec les intervenants à propos des modifications apportées au PAEJ par le truchement du site *Web Espace Partenaires Emploi Ontario*.

14. Est-ce que les conseillers vont prévoir des mesures d'adaptation afin de permettre une participation équitable?

Oui. Afin de tenir compte des différents besoins des participants, les conseillers offriront la possibilité de répondre aux sondages dans les deux langues officielles ainsi que dans d'autres formats (p. ex. en braille, en ligne, par courrier, à l'aide de Skype ou d'un ATS, d'une ou d'un interprète en ASL) sur demande.

Des mesures d'adaptation similaires seront offertes aux personnes qui participeront aux entrevues ainsi qu'aux groupes de discussion.

Le conseiller et le ministère couvriront toutes les dépenses associées à la prestation des mesures d'adaptation.

15. Est-ce qu'on va m'envoyer des mises à jour sur l'évaluation?

Oui. Le ministère s'est engagé à fournir des mises à jour sur l'évaluation. Au fur et à mesure que des renseignements seront connus, le ministère continuera de communiquer avec les intervenants au sujet de l'évaluation par l'entremise du site *Web Espace Partenaires Emploi Ontario*.

16. Si j'ai des questions, à qui dois-je m'adresser?

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi ou en formation ou avec le personnel aux bureaux régionaux. Vous pouvez également communiquer avec le coordonnateur de l'évaluation des programmes, Chi Yan Lam, à chi.y.lam@ontario.ca.